

Compte-Rendu du conseil Municipal du

Vendredi 9 juin 2023 à 19h

Rappel : ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- ▶ Élection du secrétaire de séance.
- ▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023
- ▶ Élection des délégués pour les élections sénatoriales.
- ▶ Modification du tableau des effectifs (emplois non permanents)
- ▶ Rentrée 2023-2024 : Bourses scolaires, Dotation école Brel, Transports scolaires -Piscine (transport et entrées)
- ▶ Tarif périscolaires : cantine, étude, garderie
- ▶ Acquisition du lot 1b de la parcelle A1851 rue Pasteur (chemin piétonnier bachy-bourghelles)
- Compte-rendu des commissions
- ▶ Informations diverses (finances, dossiers en cours)
- ▶ Questions diverses

Début de séance à 19h

Présents : Joseph BEGHIN, Patrice COUSIN, Philippe DELCOURT, Gautier DHORDAIN, , Valérie FIEVET, Yann GRAENICHER, Maéva GUENOT, Geoffrey INGELAERE, Lenna LE MOIGNE, Chloé LEMAIRE, Jean-François MAHIEU, Gérald PADÉ, Véronique THOMAS, Catherine GUILLAUD, Appoline HOUPPE, Amaury DIDELOT

Absents/Excusés : Mme Véronique Thomas donne pouvoir à Mme Fievet, Mme Florence Muggeo donne pouvoir à M Gautier Dhordain, Mme Perrine Demay donne pouvoir à Mme Aurore Feret

Nombre de conseillers : en exercice : 19, Présents : 16, Votants : 19

1 - Election du secrétaire de séance

Madame Chloé Lemaire, candidate, est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023

Après en avoir pris connaissance, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 24 mai 2023, à l'unanimité.

3- Élection des délégués pour les élections sénatoriales :

Comme le prévoit la Loi : Un collège électoral est formé des 2 plus jeunes conseillers, des 2 plus âgés conseillers et de M le Maire. Ils sont chargés d'organiser ces élections et suivre pour le bon déroulement de celles-ci.

Monsieur le Maire informe qu'une seule liste de 8 élus a été remis en mairie (5 titulaires et 3 suppléants). Chaque élu a eu avec sa convocation un bulletin de cette liste et un bulletin vierge. Pour les communes de -9000 habitants, possibilité de présenter une nouvelle liste à l'ouverture de la séance. Question de M le Maire : Y-a-t-il d'autres candidats ? → Aucun nouveau candidat se déclare. Il est décidé de passer au vote à bulletins secrets. Dépouillement du vote par le secrétaire de séance aidé de la secrétaire de Mairie.

Publication des résultats : la liste « Bachy Demain » est élue à l'unanimité. 19/19

4 – Modification du tableau des effectifs (emplois non permanents)

Nous devons ajuster notre tableau des effectifs en tenant compte des mouvements actuels, embauche en cours à partir du 12 juin 2023. Modification sur les emplois non permanents : création d'un contrat 30H sur 6 matinées semaines + 2 après-midis.

Prévision d'un poste en CDD à temps incomplet pour le poste d'accueil avec la MaJ des registres d'Etat Civil, rédaction des attestations diverses, gestion des agendas des différentes salles et réunions,

. Décision du conseil : accepté à l'unanimité

5- Acquisition du lot 1b de la parcelle A1851 rue Pasteur (chemin piétonnier bachy-bourghelles)

Sur notre PLU, modification N°5, il est prévu une réserve N°33 pour relier Bachy (rue Pasteur) à Bourghelles (chemin des Pâtures) par un chemin piétonnier. Une 1ere partie de ce chemin a été achetée à la séance du 22 mai 2022, pour 18 600€. Une 2eme partie de cette réserve est mise en vente dans le cadre de la succession de Mme Jonville, terrain en zone constructible : Surface complémentaire pour le chemin piétonnier 36 m2, pour le prix de 439,20 €.

Décision du Conseil : accepté à l'unanimité

6- Dotations à l'école, bourses, transports et piscine scolaires pour la rentrée 2023-2024.

Ci-joint, les propositions de la commission scolaire & périscolaire, réunie le 24 mai :

Pour information hors énergie, en fonctionnement 24 874€ ont été dépensés pour l'école

- **Dotation pour fournitures** : la commission propose une dotation d'un montant de 46 € (+1€) par élève scolarisé à l'école de Bachy. Le coût de cette dépense pour 2021-2022 a été environ de 6992,54 €, (et 569€, dépensés en 2022, petit gibus, basket). L'achat des dictionnaires a été de 399€ et 202€ de produits pharmaceutiques.

Prévision pour la rentrée 150 enfants donc budget de 6900€ (6885€ en 2022), effectif scolaire en baisse (-4).

. Décision du conseil : accepté à l'unanimité

- Bourse scolaire : il est proposé pour les enfants entrant en secondaire et jusqu'à la veille de leurs 16 ans (jour anniversaire), un montant de 52,50 € (+3%) sur présentation d'un certificat de scolarité (précédemment 50€).. En 2021-2022, 69 enfants ont bénéficié de cette aide financière, ce qui a représenté 3450 €

. Décision du conseil : accepté à l'unanimité

- Transport : la commission souhaite reconduire un crédit de 3600€ pour le groupe scolaire Jacques Brel afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année scolaire (en 2022 à ce jour dépensés : 2 075€, ce n'est payé que sur facture du transporteur).

. Décision du conseil : accepté à l'unanimité

- Piscine : la commission scolaire a validé, pour les élèves de l'école primaire, le même nombre de séances (30) à la piscine d'Orchies ou Templeuve (prise en charge totale par la commune : entrées et transport pour un coût d'environ 4 462,50 € pour l'année 2021/2022 et le transport 2 856€.

La commission, malgré le coût élevé de cette prestation, souhaite conserver la gratuité pour les familles. A ce jour, l'accord n'est pas encore officiel pour la piscine de Templeuve. Rappel coût actuel à Orchies : un transport piscine 107,10€, entrée à la piscine pour un groupe 170€.

. Décision du conseil : accord pour la proposition et gratuité pour les familles à l'unanimité

7- Tarifs périscolaires cantine et garderie

La commission scolaire et périscolaire réunie le 25 mai, propose les tarifs suivants :

- **Cantine** : Le fournisseur, Sobrie, nous a averti d'une hausse de 5,8% des aliments (indice INSEE), de 3% des salaires du personnel et d'une hausse du coût des livraisons. L'ensemble de ces indices devraient augmenter le coût du repas livré de 8,5%. Vu une clause dans le contrat de la prestation, ceux-ci ne peuvent être augmentés de plus de 5% par an, ce qui plafonne la hausse des repas fournis. Les repas seront facturés 2,95€ par le fournisseur. La commission scolaire & périscolaire a statué sur la répercussion de la hausse de 5% des repas achetés au prestataire. Elle propose une hausse de 3 %

sur le prix facturé aux parents. A compter du 04/09/2023, la commission propose un prix à 3,50€ (+3 % précédemment 3,40 €, reste donc à la commune 0,55 € pour assumer le complément de nourriture, pain et eau, les salaires du personnel et le coût des locaux. Le différentiel sera pris sur le budget général de la commune. Pour mémoire, on a payé à Sobrie 42 282€, pour l'année 2021-2022..

Pour les enfants avec un PAI, les parents doivent amener le contenu du repas le matin dans une boîte hermétique étiquetée au nom de l'enfant qui est mis au réfrigérateur et servi par le personnel de service au repas du midi. Pour cette prestation de service et surveillance, le prix fixé est de 2 €.

Décision du conseil : Après discussion, une majorité du conseil (11) souhaite répercuter à 100% la hausse du coût d'achat du repas, soit 5%, ce qui fait un repas facturé à 3,57€. 6 conseillers préconisent une hausse de 3% et 2 s'abstiennent. Pour la rentrée 2024-2025, le conseil souhaite engager une discussion pour étudier une modulation du prix du repas selon le quotient familial.

- **Garderie-étude** : les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (selon la prescription de la Caisse d'Allocations Familiales, les tranches de quotient sont alignées sur les valeurs conseillées et prises en compte pour les activités jeunesse de la CCPC) soit

A fin Mai 2023 l'inflation alimentaire est de 5,8% par rapport à Mai 2022. Sur un mois, l'inflation est de 0.70%,

-propositions de la commission :

Quotient familial	0 à 499€	500 à 700€	701 à 873€	874 à 1073€	1074 à 1273 €	1274 € et +
La vacation	1.34 €	1.50 €	1,60€	1.75€	1.82 €	1.85 €
Forfait à la semaine	8€	9 €	9.64 €	10,50 €	10.93 €	11.12 €

La vacation s'entend pour une présence à la garderie matin ou soir pour les créneaux standards de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30. Le forfait à la semaine s'entend pour une présence quotidienne matin et soir à la garderie.

Pour les créneaux supplémentaires de 7h15 à 7h30 et de 18h30 à 19h, une vacation supplémentaire sera facturée. La commission propose d'appliquer un forfait limité à 8 vacations par semaine pour les plages horaires, enfants inscrits matin et soir à l'année hors des créneaux standards. La garderie fermant à 19h, tout enfant non repris sera emmené en gendarmerie.

Le coût de l'étude dirigée est inclus dans la facturation de la garderie, un goûter étant servi à tous les enfants étant soit en garderie soit en étude.

Décision du conseil : 15 voix « pour » et 4 abstentions

8 - Compte-rendu des travaux des commissions :

- Commission scolaire & périscolaire par Mme Fievet (25mai).(conseil d'école)
- Commission finance du 26 mai par M le Maire

-

9 – Informations diverses

10 - Questions diverses

La séance est close à 20h40